



Toutes et tous mobilisé(e)s le 10 mars 2022 !

Tout a déjà été écrit sur le transfert des missions fiscales voulu par le Ministère et la Direction Générale, avec à la clef une destruction d'emplois (- 700 à minima d'ici 2024), et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales. Ce transfert contribuera également à rendre le maillage territorial douanier encore plus exsangue.

La Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) sera impactée par ce transfert de missions, elle est une victime collatérale avec un maillage de bureaux qui se retrouvera amoindri : moins de bureaux de douanes c'est aussi moins de possibilités de mutations. La Recette Interrégionale de notre DI qui est l'une des plus importantes de la DGDDI n'en sortira pas indemne !!
Le transfert du recouvrement des amendes, c'est aussi la fin des répartitions contentieuses pour les agents !

Notre administration est attaquée dans l'ensemble de ces composantes, au-delà des missions opérations commerciales (OP/CO) s'ajoutent aujourd'hui des inquiétudes légitimes concernant les missions de la Surveillance (SU) que ce soit à travers la mise en place du laboratoire de la surveillance (le Lab AuRA en Auvergne-Rhône-Alpes) ou à travers la volonté politique d'élargir les pouvoirs des Gardes-Frontières Policiers afin qu'ils disposent des mêmes droits de fouilles ou d'inspection que les douaniers.

Le duo infernal Dussopt / Braun-Lemaire veut passer notre administration à la moulinette ! Il est temps que cela cesse, c'est pour cette raison qu'une **grande journée de manifestation est prévue le 10 mars à Paris (devant l'Assemblée Nationale).**

Les agents de la DIPA ont toute leur place à prendre dans cette mobilisation :

- pour la défense de nos missions en CO comme en SU ;
- pour un service public douanier, socialement et écologiquement utile, garant de la sécurité des biens et des personnes ;
- pour l'augmentation des effectifs à la hauteur de nos besoins (notre Direction souffre d'un sous-effectif chronique) ;
- pour une amélioration des conditions de travail en tenant compte des revendications des personnels (la situation de nos collègues en surveillance lors des procédures aux unités médico-judiciaires (UMJ) n'est pas vivable, notre protocole horaire est régulièrement attaqué par la Direction que ce soit en créant des services en 10h ou des prises de service à 5h...) ;

- pour une véritable reconnaissance des nouvelles missions qui sont affectées aux bureaux de contrôle comme le dédouanement centralisé national (DCN) et delt@H7 ;
- pour la création d'un système de compensation relatif à la pénibilité des agents OP/CO travaillant la nuit ;
- pour une réelle revalorisation indemnitaire de 300€ net/mois pour tous compensant ainsi le gel de notre point d'indice et permettant de se loger dignement en Île-de-France où l'immobilier est très cher.



L'intersyndicale Paris-Aéroports : CGT – CFDT – SOLIDAIRES – UNSA – USD-FO

Le lundi 14 février 2022